

# **REUNION DU COMITE SYNDICAL**

---

**27 mars 2010**

- + Membres du Comité : 479**
- + Présents aux dernières réunions:**
  - 21 mars 2009 : 224**
  - 31 mars 2009 : 98**
  - 21 novembre 2009 : 288**
- + Présents ce jour : 282**

# Les travaux du comité et du bureau

---

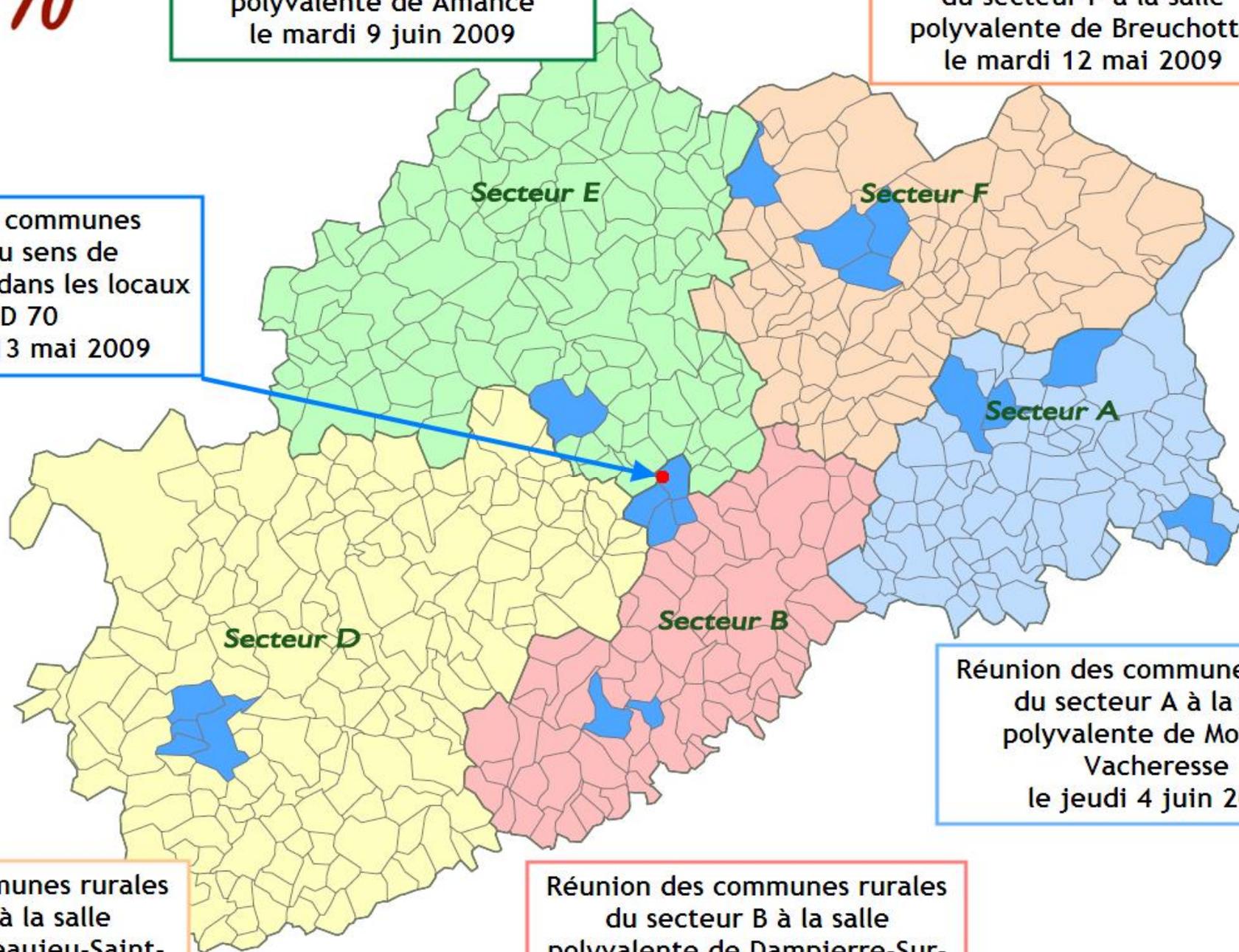
- ✚ **En 2009, le Comité s'est valablement réuni à 2 reprises et le bureau les 24 février, 29 avril, 18 juin, 17 juillet, 15 septembre et 9 novembre.**
- ✚ **Le recueil des actes administratifs, remis ce jour à tous les délégués présents est disponible sur le site internet [www.sied70.fr](http://www.sied70.fr).**
- ✚ **Les 4 commissions se sont réunies :**
  - ✚ **Bois : 4 fois**
  - ✚ **Environnement : 2 fois**
  - ✚ **Concessions : 4 fois**
  - ✚ **Travaux : 6 réunions en mai et juin 2009**



Réunion des communes rurales  
du secteur E à la salle  
polyvalente de Amance  
le mardi 9 juin 2009

Réunion des communes rurales  
du secteur F à la salle  
polyvalente de Breuchotte  
le mardi 12 mai 2009

Réunion des communes  
urbaines au sens de  
l'électrification dans les locaux  
du SIED 70  
le mercredi 13 mai 2009



Réunion des communes rurales  
du secteur A à la salle  
polyvalente de Moffans-  
Vacheresse  
le jeudi 4 juin 2009

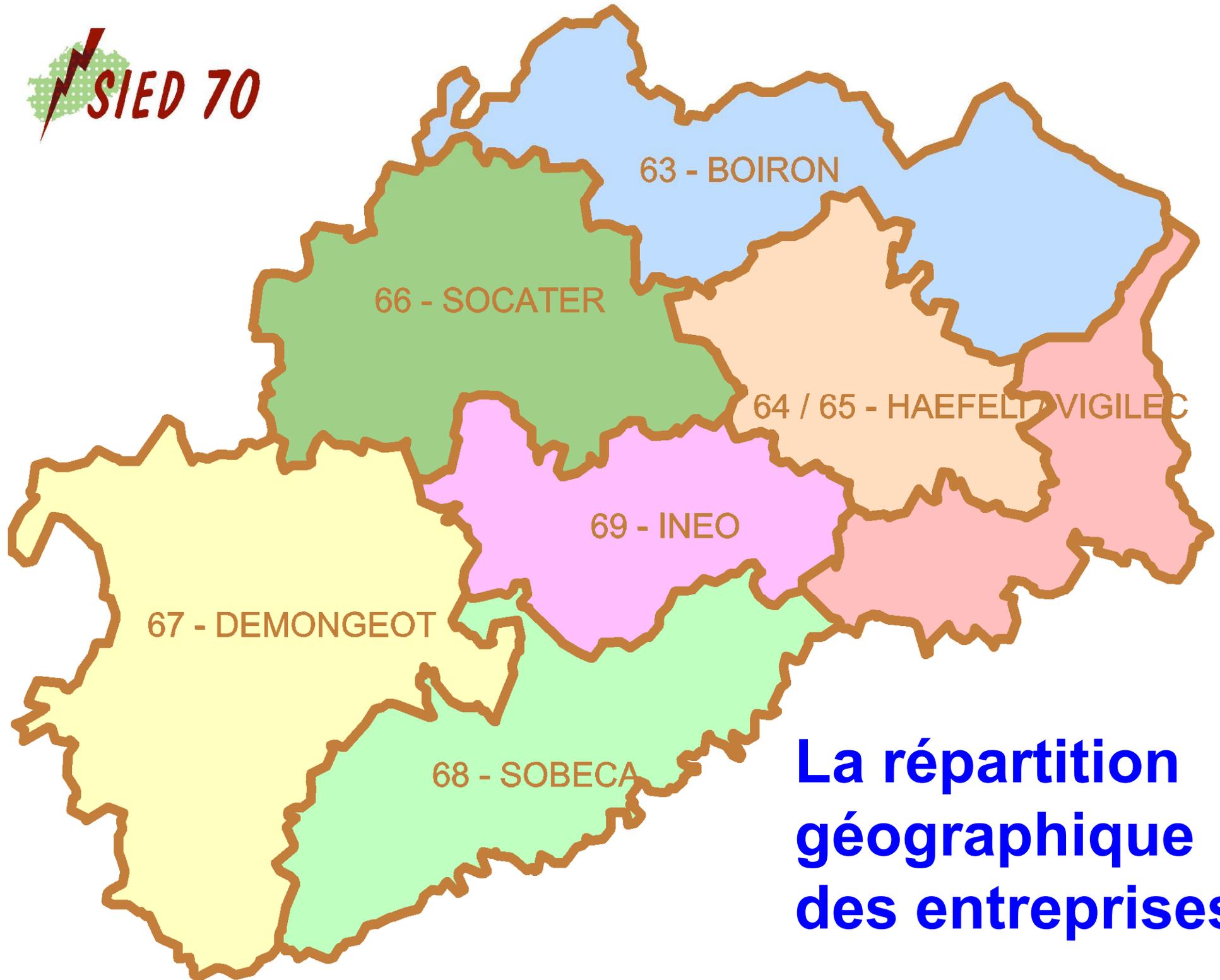
Réunion des communes rurales  
du secteur D à la salle  
polyvalente de Beaujeu-Saint-  
Vallier  
le mardi 5 mai 2009

Réunion des communes rurales  
du secteur B à la salle  
polyvalente de Dampierre-Sur-  
Linotte  
le mardi 19 mai 2009

# **Les faits majeurs de 2009**

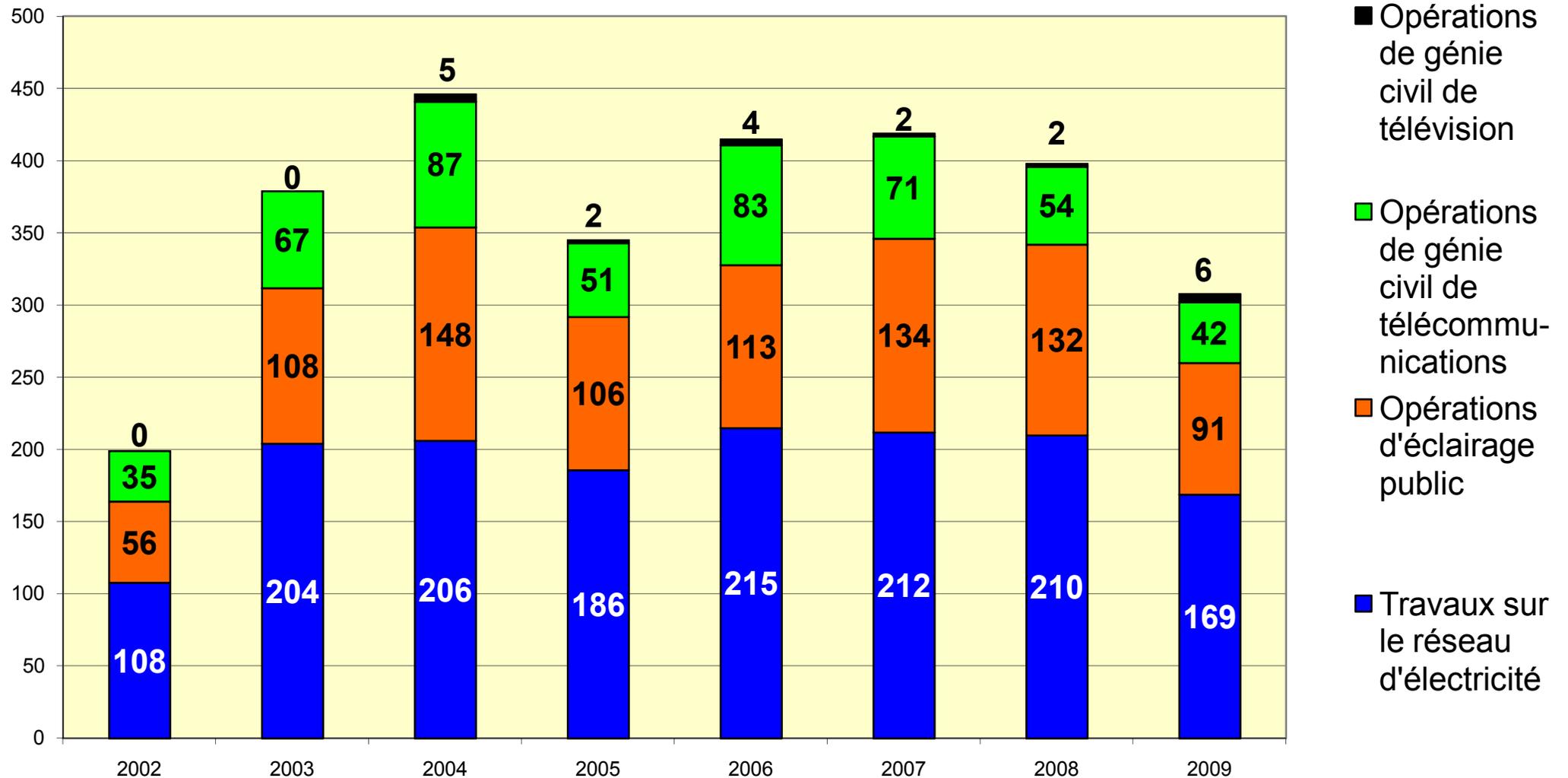
---

- + La baisse de 22,5% du taux des frais du SIED 70 : de 12,25% à 9,5%**
- + L'annulation des marchés de travaux du SIED 70 par le tribunal administratif de Besançon**
- + Le lancement d'une nouvelle consultation**
- + La passation de nouveaux marchés avec la même attribution aux entreprises**
- + La réponse du SIED 70 à l'appel à projets lancé par l'ADEME et la région de Franche-Comté pour les Conseils en Energie Partagés**
- + La demande fin novembre d'André LAURENT de le mettre à disposition d'AMORCE**

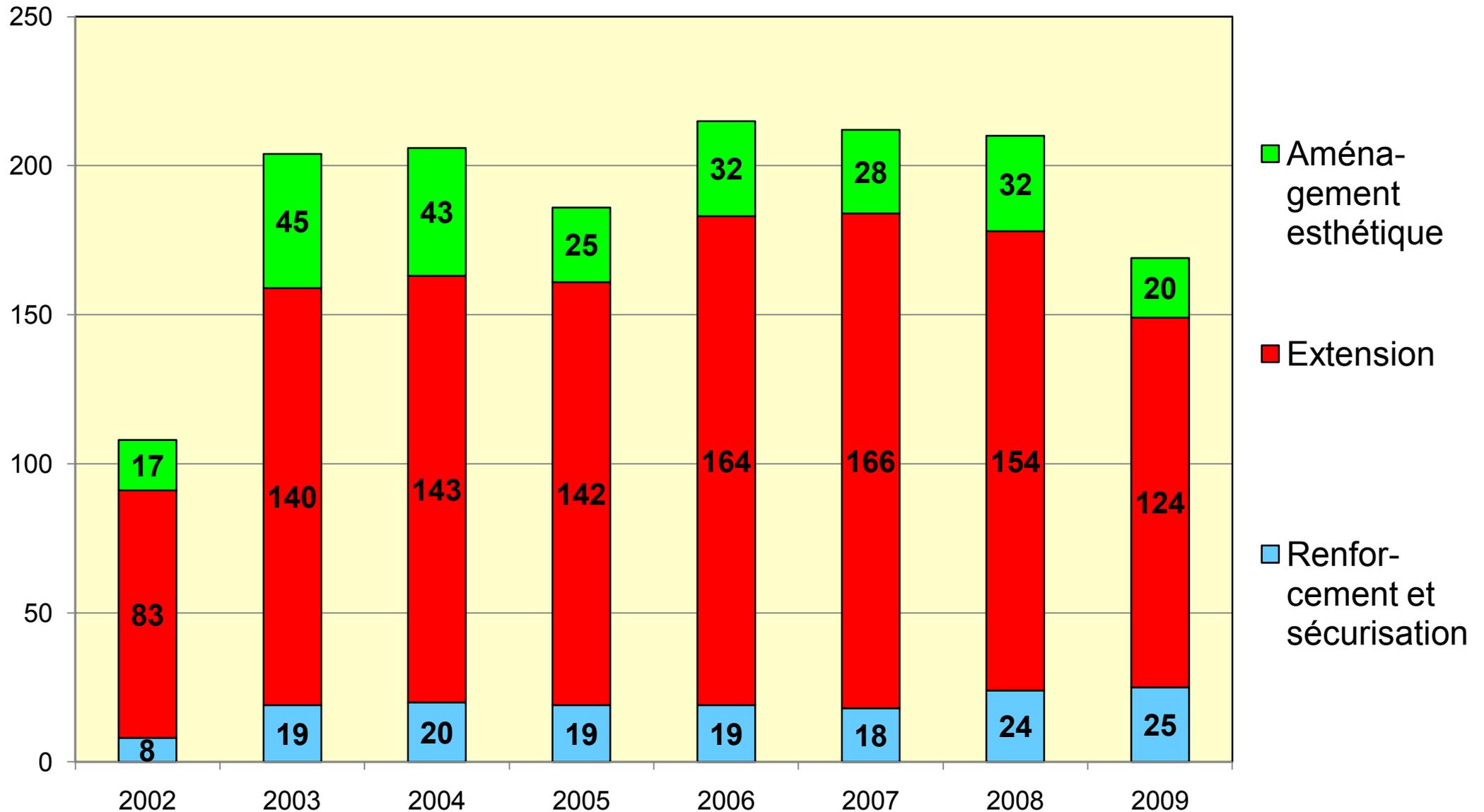


**La répartition géographique des entreprises**

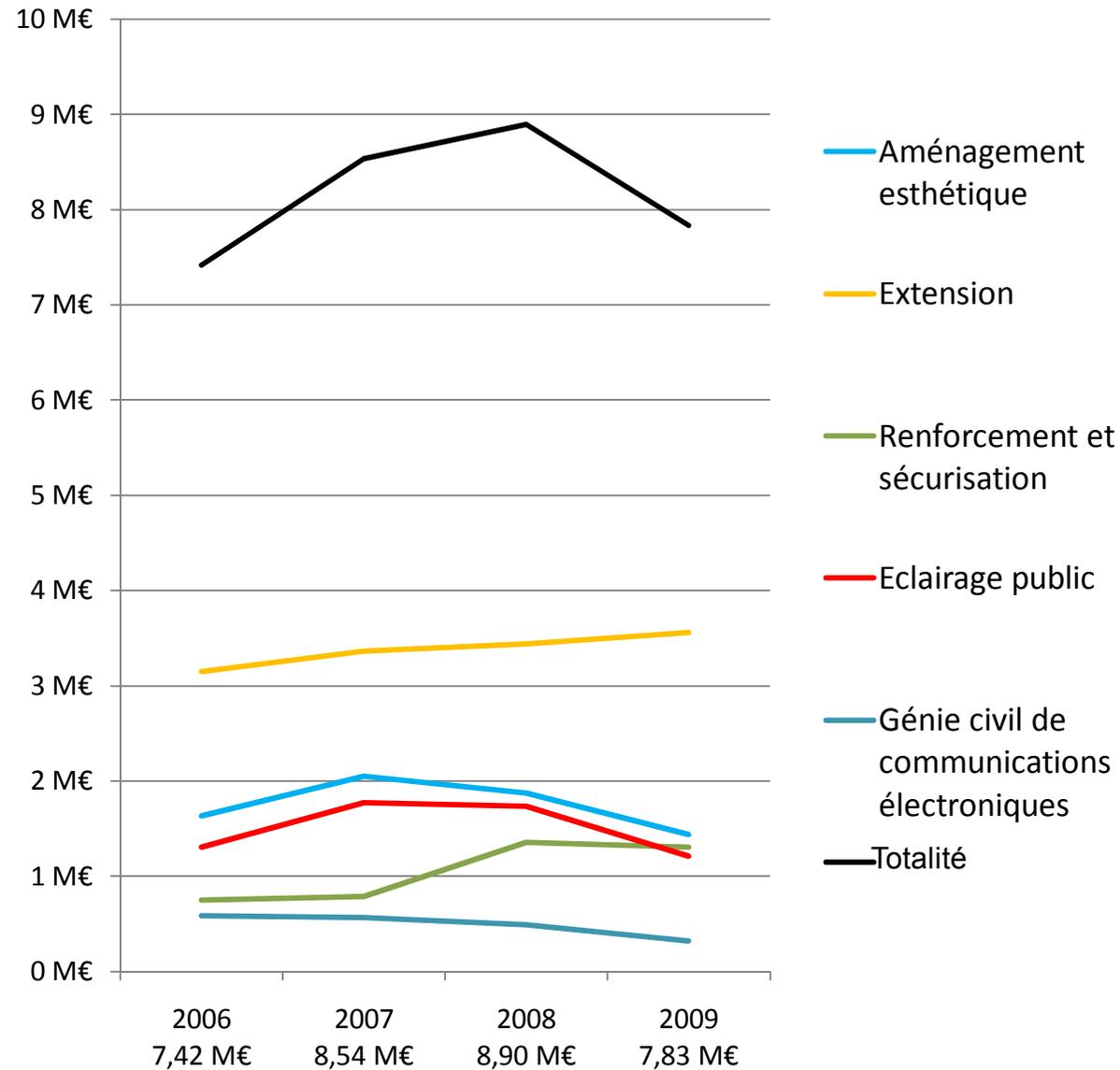
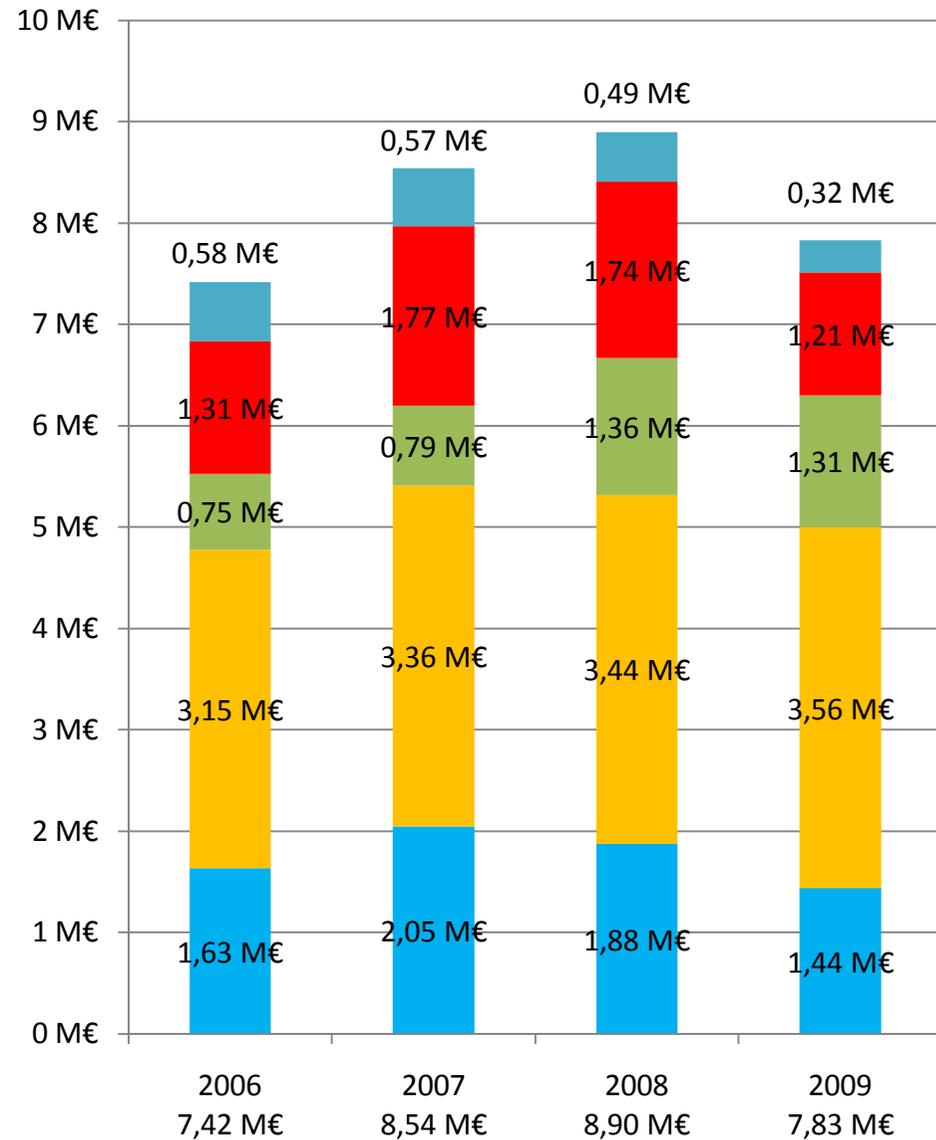
# Evolution des dossiers de travaux



# Détail des travaux sur le réseau d'électricité



# Evolution des investissements depuis 2006





# Bilan 2009 du service EnR : les prestations de services

---

**Initiation et suivi des études de faisabilité à  
Amblans-et-Velotte, Coisevaux, Gy, Fougerolles,  
Marnay, Raddon-et-Chapendu, Ronchamp et  
Saint-Loup-sur-Semouse.**

**Assistance pour les travaux de Champey, Fresse,  
Noidans-le-Ferroux, Passavant-la-Rochère et  
Ronchamp**

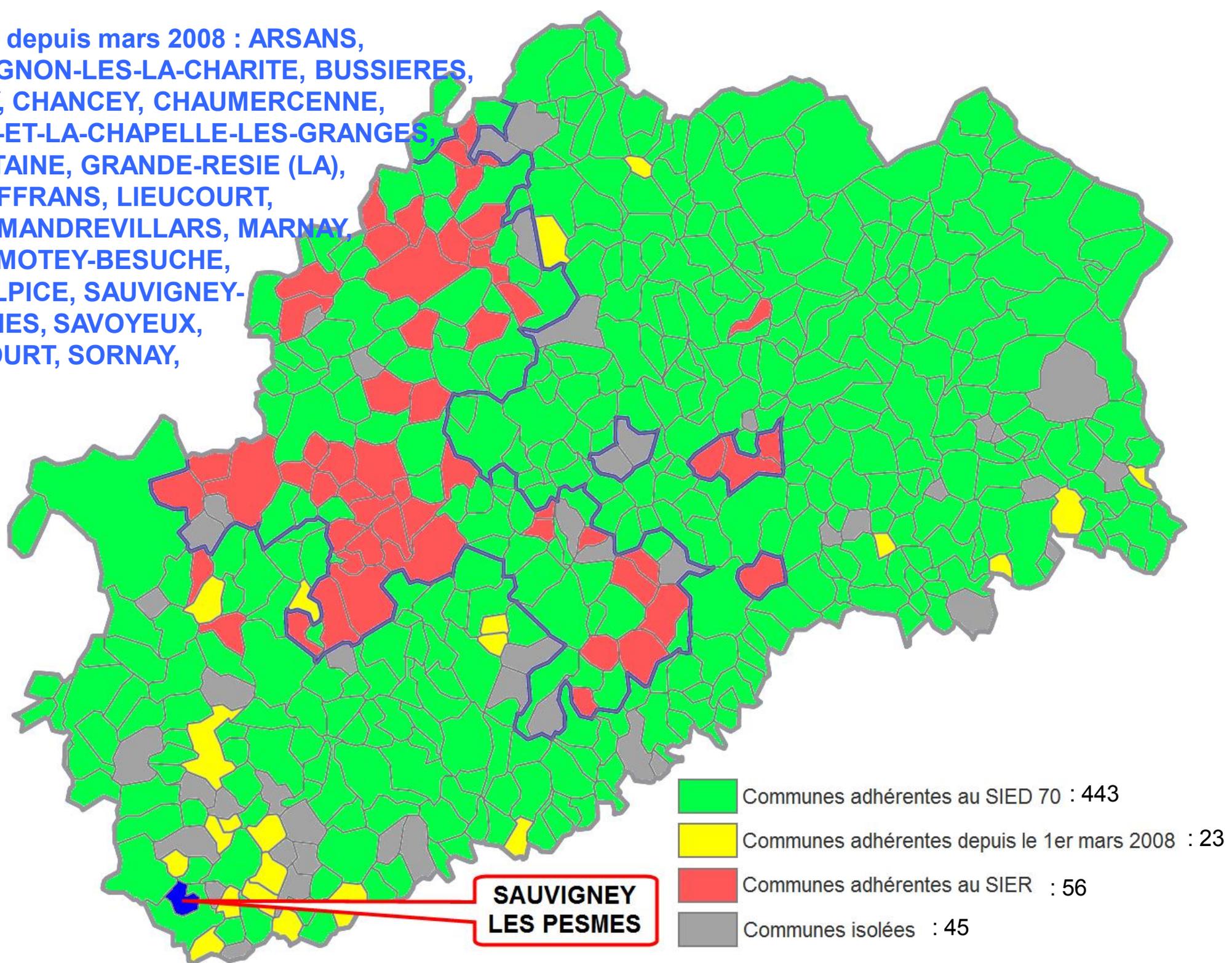
- + suite à la destruction du massif maintenant les vérins des racleurs du silo, le nouveau massif en béton a été coulé en avril,
- + les chaudières au fuel ont donc fonctionné jusqu'en octobre,
- + les responsables du sinistre ont versé à la régie du SIED 70 une contribution globale de 74 066,83 € dont 40 048,77 € pour les pertes d'exploitation dues à la différence entre les coûts de combustibles de la chaudière bois et des chaudières fuel qui ont fonctionné en substitution

# La départementalisation des AODE

---

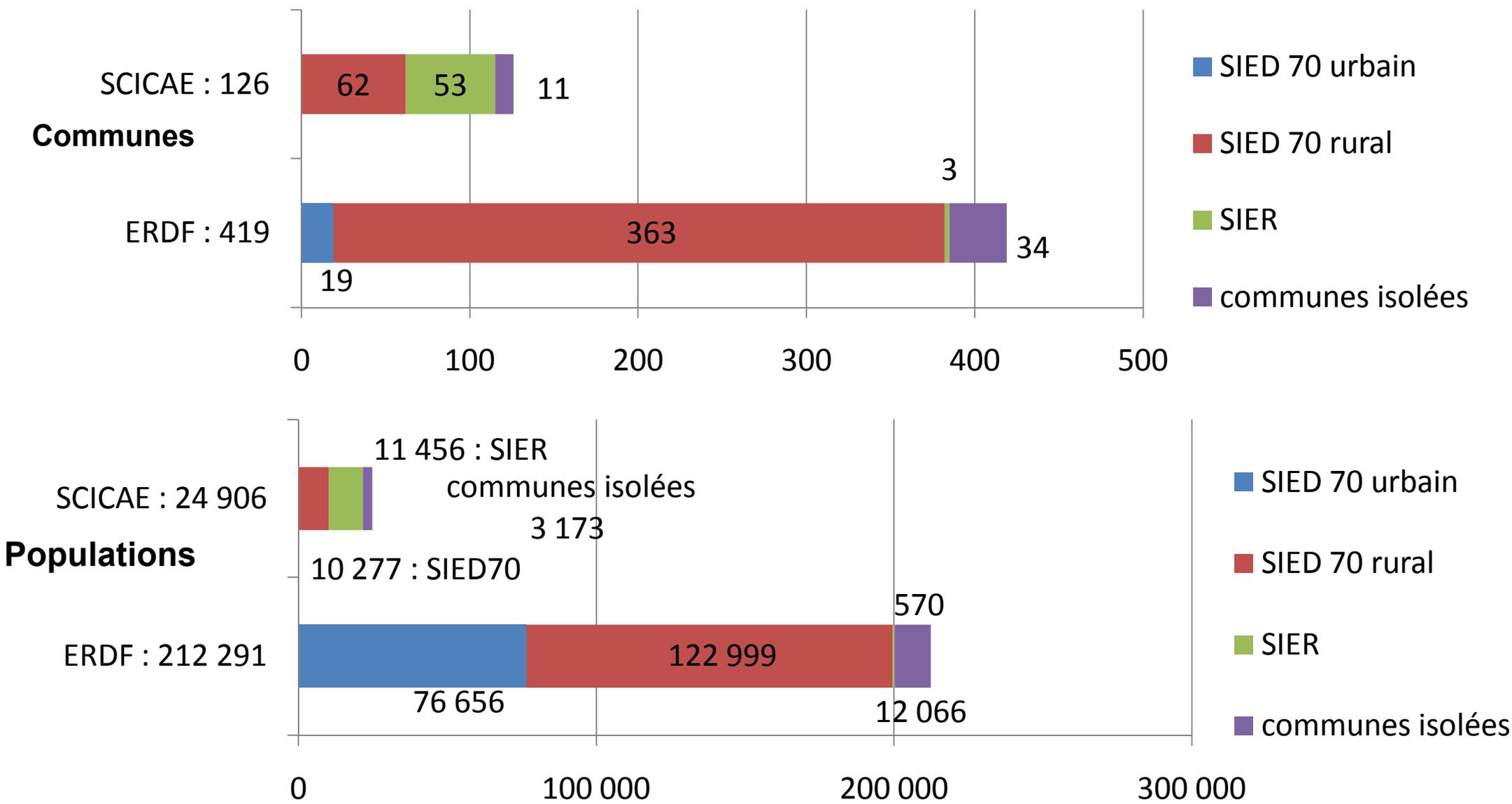
- ✚ l'article 33 de la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie prévoyait que le préfet devait engager, la procédure de création d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte pour l'exercice de ces compétences sur l'ensemble du territoire départemental
- ✚ la démarche des membres du Bureau syndical et des délégués élus en avril 2008 a conduit à l'adhésion d'un certain nombre de communes
- ✚ le FACE va pénaliser les départements non regroupés
- ✚ ERDF, outre l'augmentation du facteur de regroupement qui permet de doubler les redevances lorsque la population syndicale est égale à la population du distributeur, accorde 300 000 € supplémentaires

Adhérents depuis mars 2008 : ARSANS,  
BOURGUIGNON-LES-LA-CHARITE, BUSSIERES,  
CHAMPEY, CHANCEY, CHAUMERCENNE,  
CREVANS-ET-LA-CHAPELLE-LES-GRANGES,  
GIREFONTAINE, GRANDE-RESIE (LA),  
GRAY, LIEFFRANS, LIEUCOURT,  
MALANS, MANDREVILLARS, MARNAY,  
MONTOT, MOTEY-BESUCHE,  
SAINT-SULPICE, SAUVIGNEY-  
LES-PESMES, SAVOYEUX,  
SENONCOURT, SORNAY,  
VENERE





# Les communes et populations adhérentes et non adhérentes

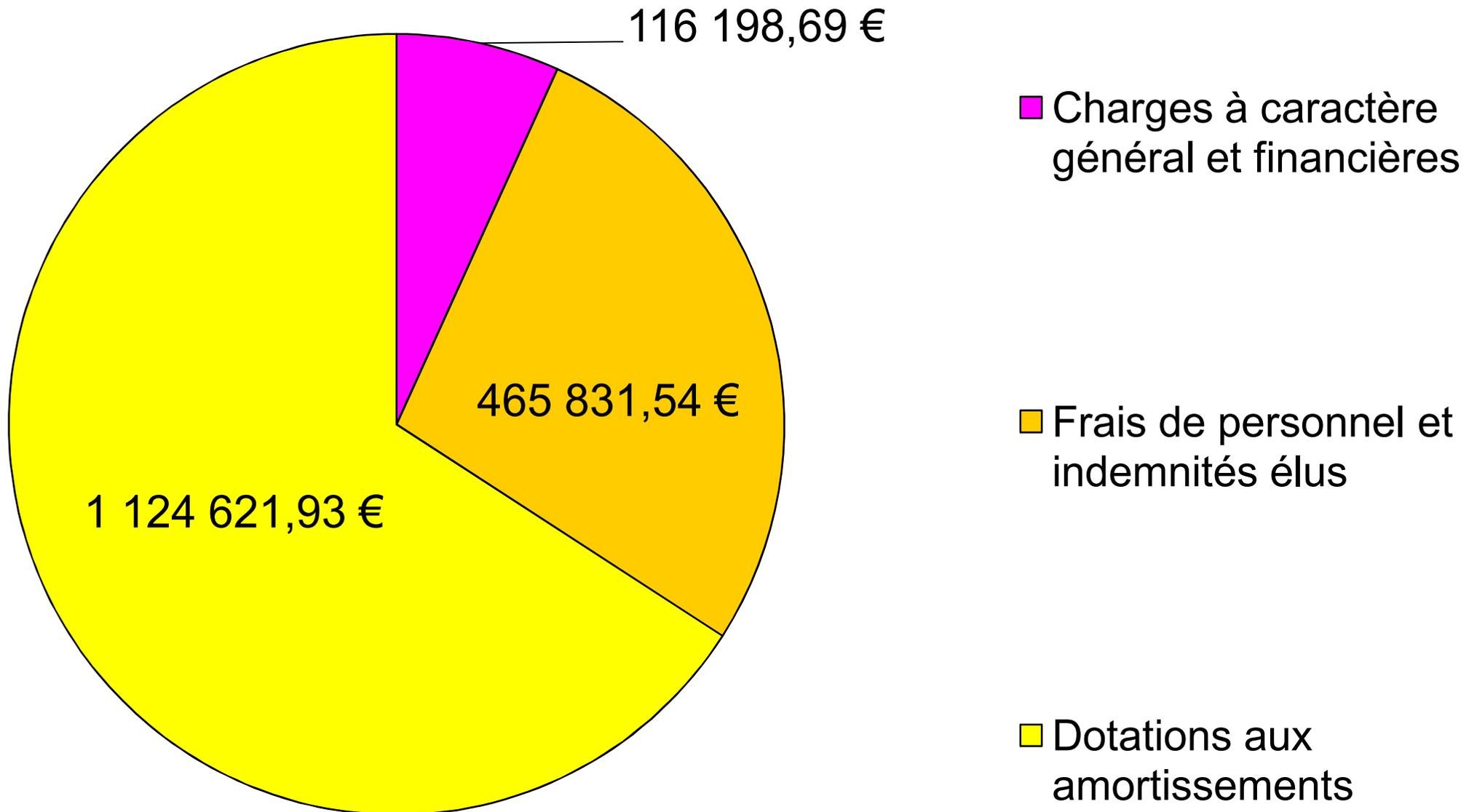


- ✚ Le SIED 70 dispose d'un budget principal, de deux budgets annexes "EnR conseil" et "EnR prestations de services", ce dernier étant assujetti à la TVA.
- ✚ La régie des EnR gère la chaufferie de Scey-sur-Saône sur un budget relevant de la nomenclature M4 et assujetti à la TVA.
- ✚ La trésorerie du syndicat est saine
- ✚ Les comptes administratifs qui vont être présentés sont strictement conformes aux comptes de gestion du receveur syndical

Année	Budget	Fonctionnement - exploitation			Investissement			Résultat global
		Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat	
2007	Principal	602 282,47 €	2 540 246,74 €	1 937 964,27 €	11 673 989,72 €	11 170 296,18 €	- 503 693,54 €	1 434 270,73 €
	Prestations	22 815,52 €	22 590,52 €	- 225,00 €	23 979,95 €	23 976,94 €	- 3,01 €	- 228,01 €
	Conseil	43 726,29 €	84 833,16 €	41 106,87 €		7 477,55 €	7 477,55 €	48 584,42 €
	Scey	7 500,00 €	7 500,00 €	- €	27 041,92 €	28 014,40 €	972,48 €	972,48 €
2008	Principal	620 331,86 €	3 378 508,39 €	2 758 176,53 €	10 877 719,26 €	10 334 022,06 €	- 543 697,20 €	2 214 479,33 €
	Prestations	15 255,59 €	15 255,59 €	- €	4 296,40 €	4 296,40 €	- €	- €
	Conseil	27 835,85 €	58 856,87 €	31 021,02 €	0,00 €	9 938,89 €	9 938,89 €	40 959,91 €
	Scey	67 527,41 €	82 798,63 €	15 271,22 €	796 052,62 €	854 257,82 €	58 205,20 €	73 476,42 €
2009	Principal	1 706 652,16 €	5 435 342,03 €	3 728 689,87 €	10 419 309,83 €	9 665 218,41 €	- 754 091,42 €	2 974 598,45 €
	Prestations	28 953,27 €	28 953,27 €	- €	0,00 €	0,00 €	- €	- €
	Conseil	18 600,00 €	37 763,29 €	19 163,29 €	0,00 €	0,00 €	- €	19 163,29 €
	Scey	168 219,78 €	174 486,09 €	6 266,31 €	48 124,77 €	85 057,02 €	36 932,25 €	43 198,56 €

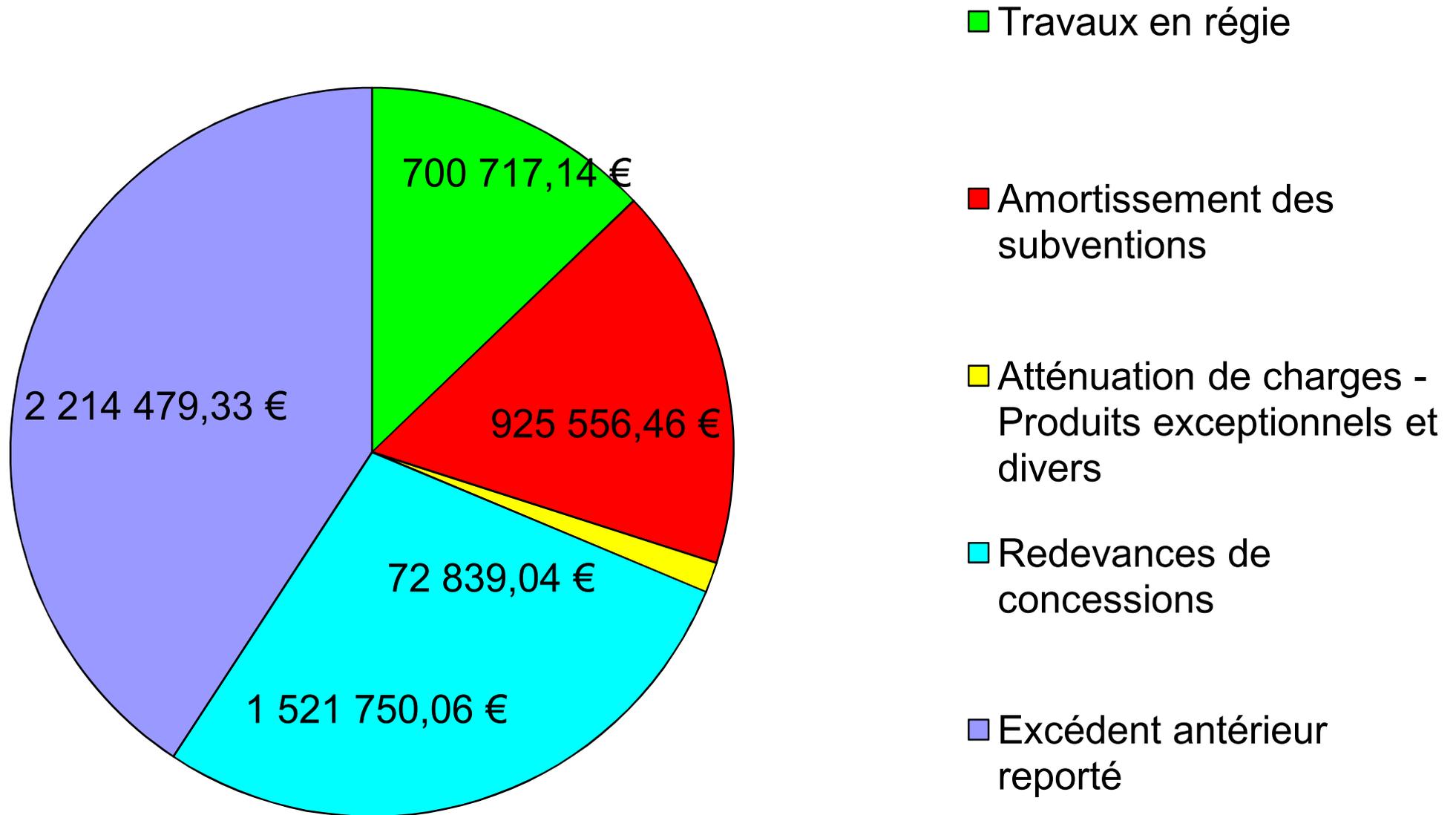
# Budget principal - compte administratif 2009

dépenses de fonctionnement : 1 706 652,16 €



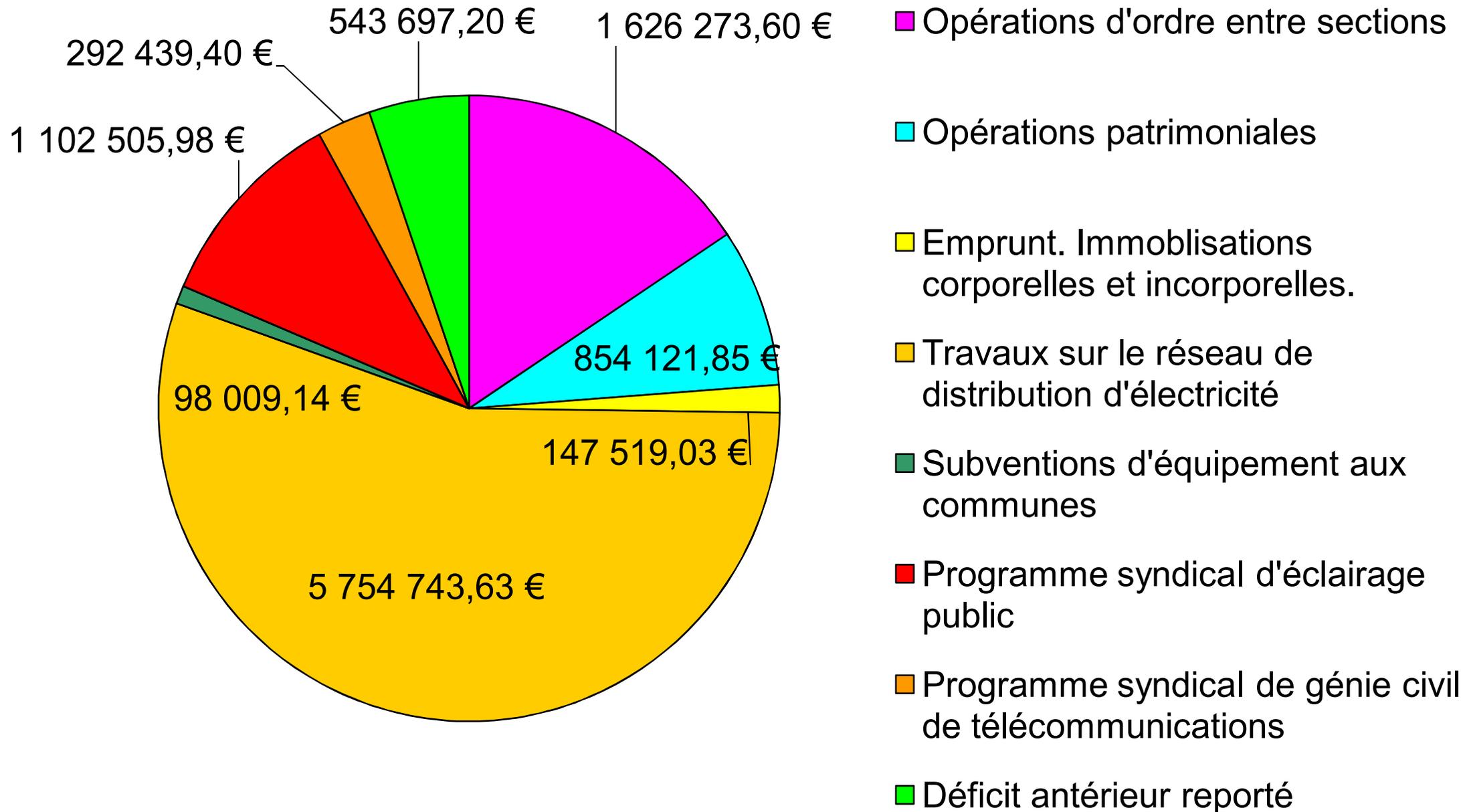
# Budget principal - compte administratif 2009

recettes de fonctionnement : 5 435 342,03 €



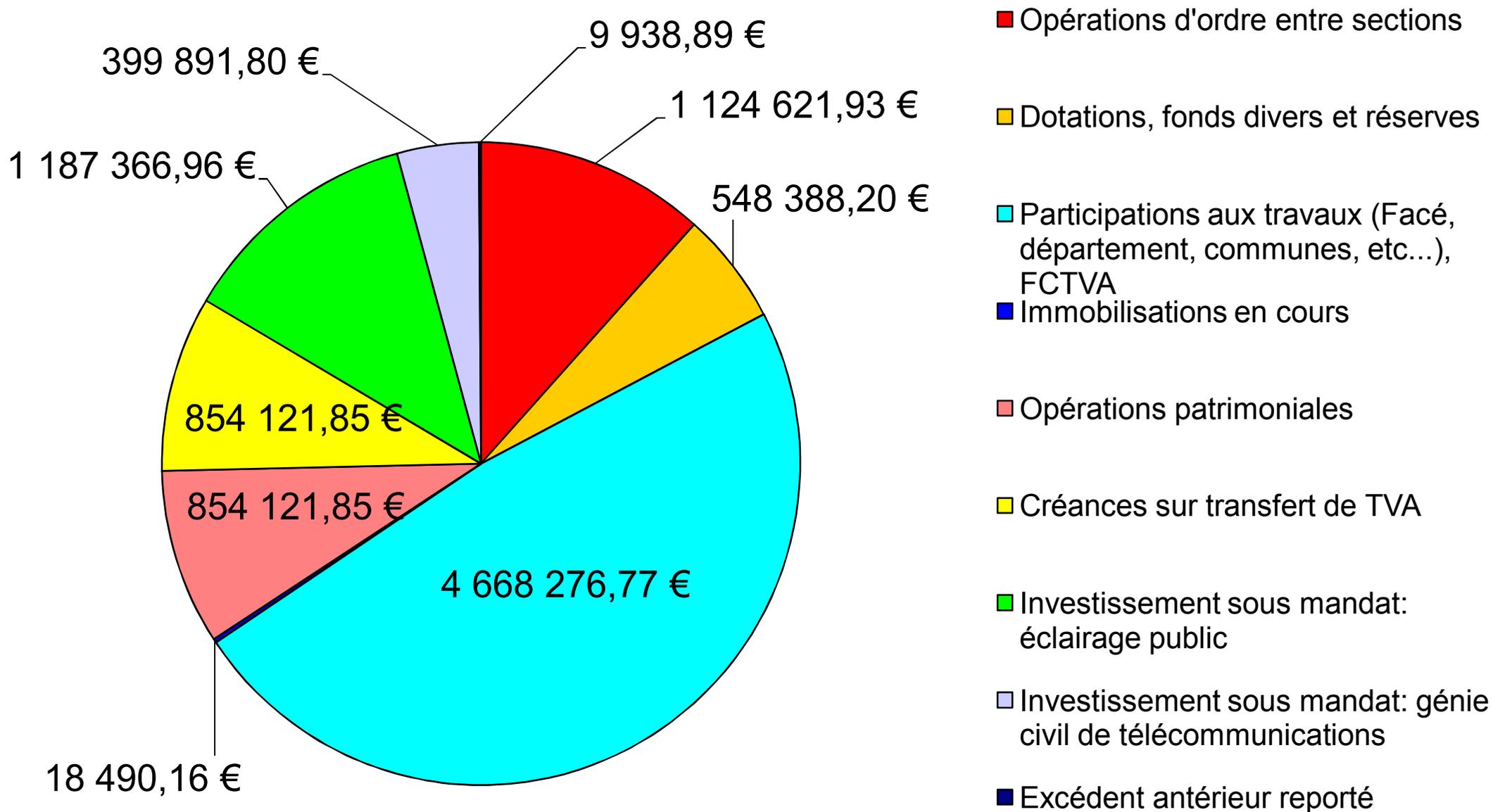
# Budget principal - compte administratif 2009

## dépenses d'investissement : 10 419 309,83 €



# Budget principal - compte administratif 2009

## recettes d'investissement : 9 665 218,41 €



# Compte administratif 2009 : budget principal

---

## Bilan de l'exercice 2009

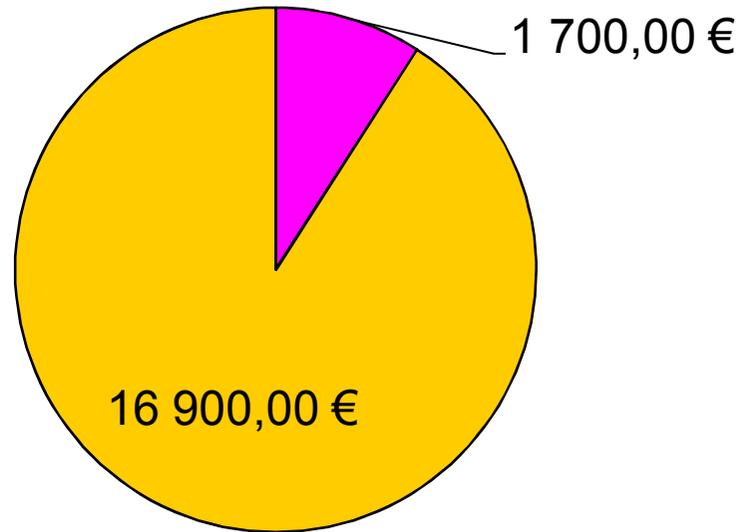
Excédent de fonctionnement	3 728 689,87 €
Restes à réaliser	0,00 €
Déficit d'investissement	754 091,42 €

## Affectation des résultats

Besoin de financement en investissement	754 091,42 €
Excédent de fonctionnement	2 974 598,45 €

# Budget annexe « conseil » : compte administratif 2009

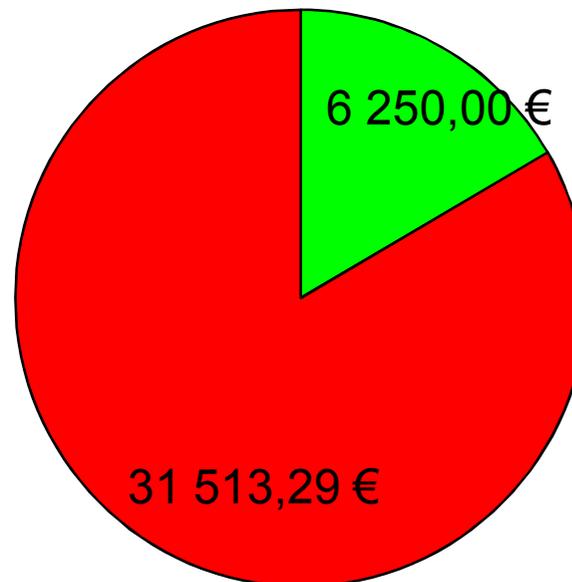
Dépenses de  
fonctionnement :  
18 600 €



■ Charges à  
caractère général

■ Charges de  
personnel

recettes de  
fonctionnement :  
37 763,29 €



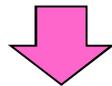
■ Subventions  
ADEME

■ Excédent  
antérieur

## Bilan de l'exercice 2009

- Excédent de fonctionnement :	19 163,29 €
- Restes à réaliser :	0,00 €
- Excédent d'investissement :	0,00 €

**Ce budget annexe servira à partir de 2010 aux CEP**

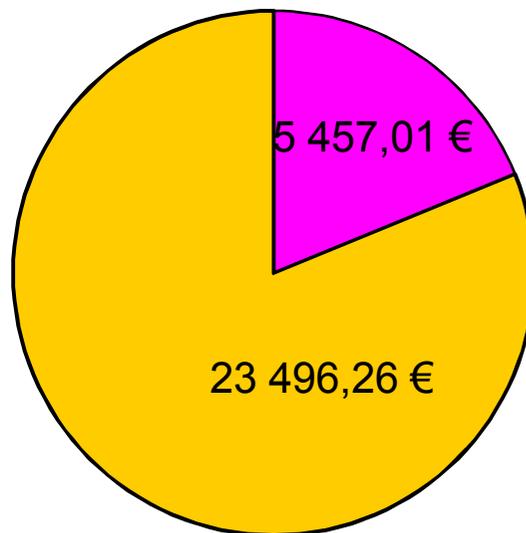


## Affectation des résultats

- Dû au budget principal 2010 :	8 800,00 €
- Transfert au BP annexe 2010 « prestations de services »	10 400,00 €

# Budget annexe « prestations de services » : compte administratif 2009

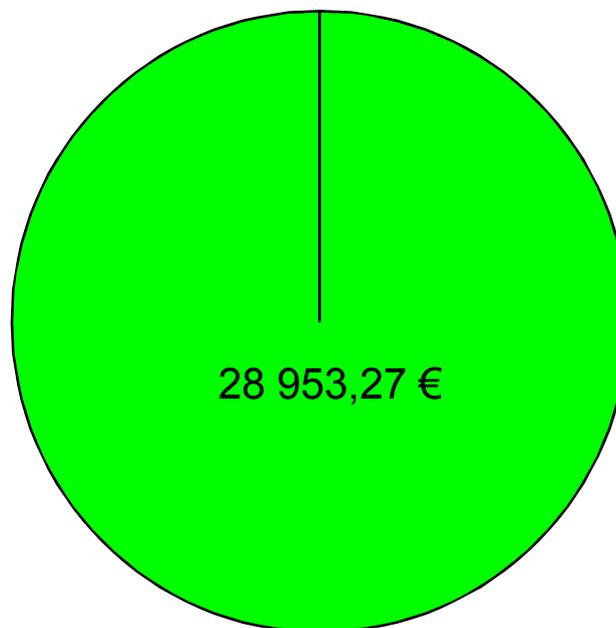
Dépenses  
d'exploitation :  
28 953,27 €



■ Charges à  
caractère général

■ Charges de  
personnel

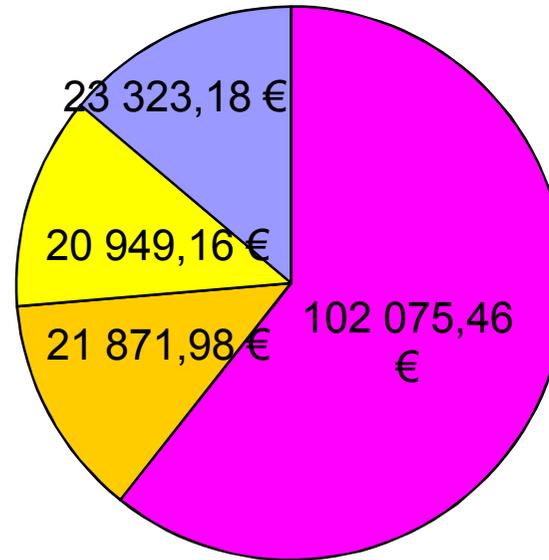
Recettes  
d'exploitation :  
28 953,27 €



■ Prestations de  
service

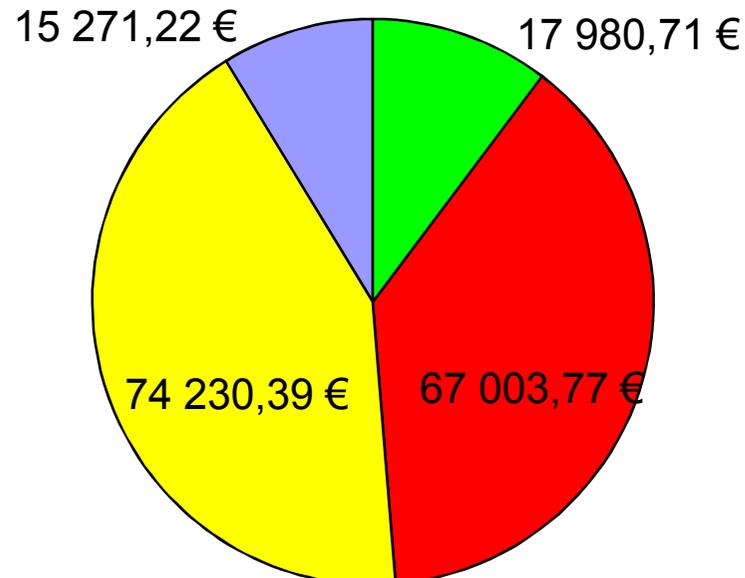
# Budget « régie des EnR » : compte administratif 2009

Dépenses  
d'exploitation :  
168 219,78 €



- Charges à caractère général
- Frais de personnel
- Charges financières et exceptionnelles
- Opérations d'ordre entre sections

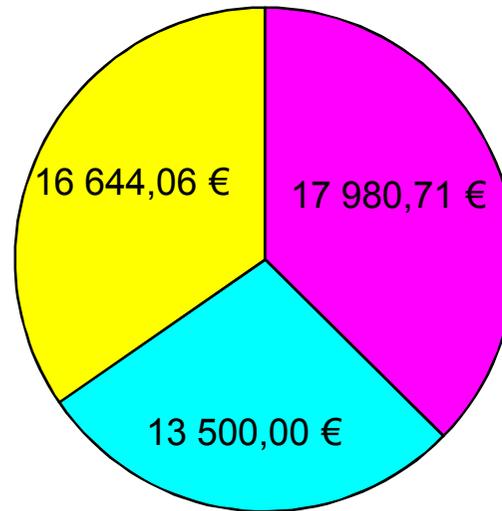
Recettes  
d'exploitation :  
174 486,09 €



- Opérations d'ordre entre sections
- Facturation aux usagers
- Produits exceptionnels
- Excédent antérieur reporté

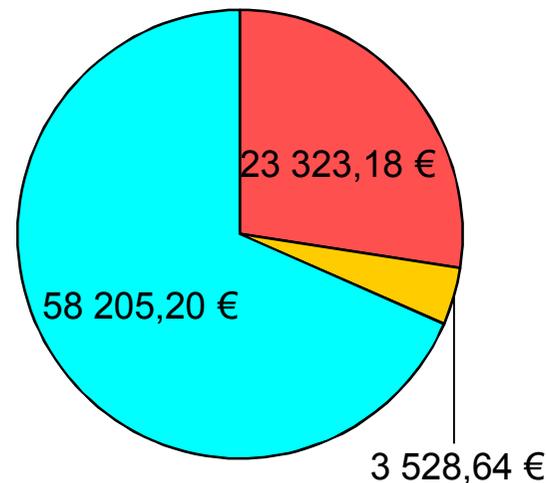
# Budget « régie des EnR » : compte administratif 2009

Dépenses  
d'investissement :  
48 124,77 €



- Opérations d'ordre entre sections
- Emprunts
- Annulation subvention FEDER et abonnements FT et G&E

Recettes  
d'investissement :  
85 057,02 €



- Opérations d'ordre entre sections
- Subventions CG70 et ADEME
- Excédent antérieur reporté

## Bilan de l'exercice 2009

- Excédent d'exploitation :	6 266,31 €
- Restes à réaliser :	0,00 €
- Excédent d'investissement :	36 932,25 €

## Affectation des résultats

- Excédent d'exploitation :	6 266,31 €
- Excédent d'investissement :	36 932,25 €

# Vote des comptes administratifs 2009

✚ Le Comité doit arrêter les comptes administratifs après que le président se soit retiré

✚ Rappel :

Budget	fonctionnement ou exploitation		investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
principal	1 706 652,16 €	5 435 342,03 €	10 419 309,83 €	9 665 218,41 €
annexe "conseil"	18 600,00 €	37 763,29 €	- €	- €
annexe "prestations"	28 953,27 €	28 953,27 €	- €	- €
régie des EnR	168 219,78 €	174 486,09 €	48 124,77 €	85 057,02 €

# Vote des comptes des comptes de gestion

---

- ✚ Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante après avoir constaté la stricte concordance du compte administratif et du compte de gestion

# Vote de la reprise des résultats

---

## + Budget principal :

- Besoin de financement en investissement :	754 091,42 €
- Excédent de fonctionnement :	2 974 598,45 €

## + Budget annexe EnR conseils :

- Excédent de fonctionnement :	19 200,00 €
- Dû au budget principal 2010 :	8 800,00 €
- Transfert au BP annexe 2010 « prestations de services »	10 400,00 €

## + Budget annexe EnR prestations de service :

- Aucun excédent

## + Budget régie EnR chaufferie de Scey-sur-Saône :

- Excédent d'investissement :	36 932,25 €
- Excédent de fonctionnement :	6 266,31€

# L'évolution du financement des raccordements

---

- ✚ La loi sur l'électricité (10/02/00) stipule que le prix de l'électricité comprend une partie des coûts des nouveaux raccordements
- ✚ ERDF devait mettre en conformité les « tickets » par rapport aux règles d'urbanisme
- ✚ La FNCCR et ERDF ont signé le 26/06/09 un protocole organisant le versement par ERDF de la PCT part couverte par le tarif . Ce protocole est à effet au 01/01/10
- ✚ Dans notre département, les règles de répartition des aides du FACE qui relèvent de la compétence du Conseil général, permettaient de privilégier les extensions.

# L'évolution du financement des raccordements

---

- + Ces aides du FACE sont insuffisantes pour couvrir toutes les demandes de travaux
- + Le Conseil général, qui a financièrement aidé de façon importante l'électrification en 2006, 2007 et 2008 indique ne plus pouvoir financer ces travaux et n'a rien prévu dans son budget 2010
- + Des décisions doivent être prises lors de la séance du Conseil général de lundi prochain concernant la répartition des aides du FACE
- + Le SIED 70 devra se résoudre à acter des conséquences de ces dispositions nouvelles dans ses modalités de financement des travaux

# L'évolution du financement des raccordements

---

- ✚ Le SIED 70 doit donc attendre les décisions du Conseil général pour décider des modifications à intervenir dans le calcul des participations qu'il demande
- ✚ Le Bureau du SIED 70 a donc été convoqué le 6 avril pour fixer les nouvelles règles de financement.
- ✚ S'agissant de la PCT (part couverte par le tarif), ce nouveau dispositif vient en substitution de la redevance de concession R2 et la PCT interdit le FACE
- ✚ A signaler que la SCICAE n'a pas instauré la PCT, mais les règles que le SIED 70 applique doivent être les mêmes pour tous les adhérents, qu'ils soient desservis par ERDF ou la SCICAE.

## L'intérêt du regroupement départemental :

- ✚ Selon le protocole, ERDF verserait au SIED 70 une PCT égale à **39,46%** du montant HT des travaux
- ✚ Ce taux est de 40,7% pour un syndicat départemental qui a signé un contrat de concession de 30 ans
- ✚ Pour toutes les communes du département non adhérentes au SIED 70, ce taux sera très peu supérieur à **20%** . Ce taux de 20% est celui des redevances de concession R2 perçues par les communes SCICAE, ce taux est d'environ 29% pour le SIED 70.
- ✚ Les dispositions actuelles de financement du SIED 70 sont les suivantes:

**PARTICIPATIONS FINANCIERES DU  
SIED 70**  
sur les travaux d'investissement  
réalisés sur le réseau syndical  
d'électricité (1)  
et les installations communales  
d'éclairage public (2) et le génie civil  
de communications électroniques

Conditions cumulatives		Participations financières du SIED 70			
Effort fiscal (EF) des communes	Pour les communes rurales (4) : perception de la taxe sur l'électricité	en pourcentage de l'assiette subventionnable (3)			Travaux de génie civil de communi- cations électroniques
		Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité		Travaux d'éclairage public dont le montant total mandaté est supérieur à 1 500 € (6)	
		Programme syndical principal d'amélioration esthétique du réseau public d'électricité (5)	Autres travaux		
EF > 0,60	non	45%	25%	7%	(7)
0,45 < EF <= 0,60	non	42%	20%	5%	
EF <= 0,45	oui	40%	15%	3%	

**Tableau annexé à la délibération n°1  
du Bureau syndical du 26 juillet 2006**

(1) Sauf pour les extensions nécessaires à l'électrification d'installations techniques autres que communales ou intercommunales et les aménagements esthétiques dont le demandeur n'est pas une collectivité territoriale où les taux de participation du SIED 70 sont fixés au cas par cas par le Bureau syndical.

(2) Seuls sont subventionnables les travaux relatifs au développement et au renouvellement :

- des installations d'éclairage et de signalisation des voies publiques (y compris les changements d'accessoires faisant suite à une amélioration technique) et l'éclairage des mobiliers urbains dès lors qu'il fonctionne dans des conditions similaires à celles de l'éclairage public,
- des illuminations temporaires ou permanentes des voies et monuments.

(3) L'assiette de la participation du SIED 70 est égale au montant total hors taxes des travaux restant normalement à la charge des demandeurs, c'est à dire déductions faites des subventions (Fonds européens, Fonds d'amortissement des charges d'électrification, Fonds d'intervention pour l'aménagement esthétique des réseaux électriques, Région, Département, concessionnaires,...).

(4) Communes dont la population agglomérée est inférieure à 2 000 habitants ou communes bénéficiant du FACE dont la population est supérieure à 2 000 habitants.

(5) Le programme est déterminé en fonction des montants subventionnables, au fur et à mesure des confirmations des accords d'engagement financier des demandeurs avec un plafond annuel subventionnable par commune de 60 000 €. Au-delà de 60 000 €, le SIED 70 participe dans les conditions de la colonne "autres travaux" ci-contre.

(6) Le taux est de 0 % pour tous les travaux dont le montant total mandaté est inférieur ou égal à 1 500 €. La participation du SIED 70 est augmentée pour cette catégorie travaux de l'intégralité des frais internes de maîtrise d'œuvre définis à la délibération n°1 du Bureau syndical du 3 juillet 1996.

(7) La participation du SIED 70 est égale pour cette catégorie de travaux à l'intégralité des frais internes de maîtrise d'œuvre définis à la délibération n°1 du Bureau syndical du 3 juillet 1996.

# Les décisions à prendre par le Comité

---

## **Délibérer sur l'avenant au cahier des charges et :**

- ✚ Le valider ou l'amender ,
- ✚ Décider que pour les travaux qui relèveront de la PCT, bien que le SIED 70 ne perçoive actuellement que 39,46% du montant HT des travaux, sa participation financière à ces travaux sera égale à 40%
- ✚ Charger le Bureau de définir les autres règles de financement après que le Conseil général aura décidé des nouvelles modalités de répartition du FACE

# Les budgets primitifs 2010

---

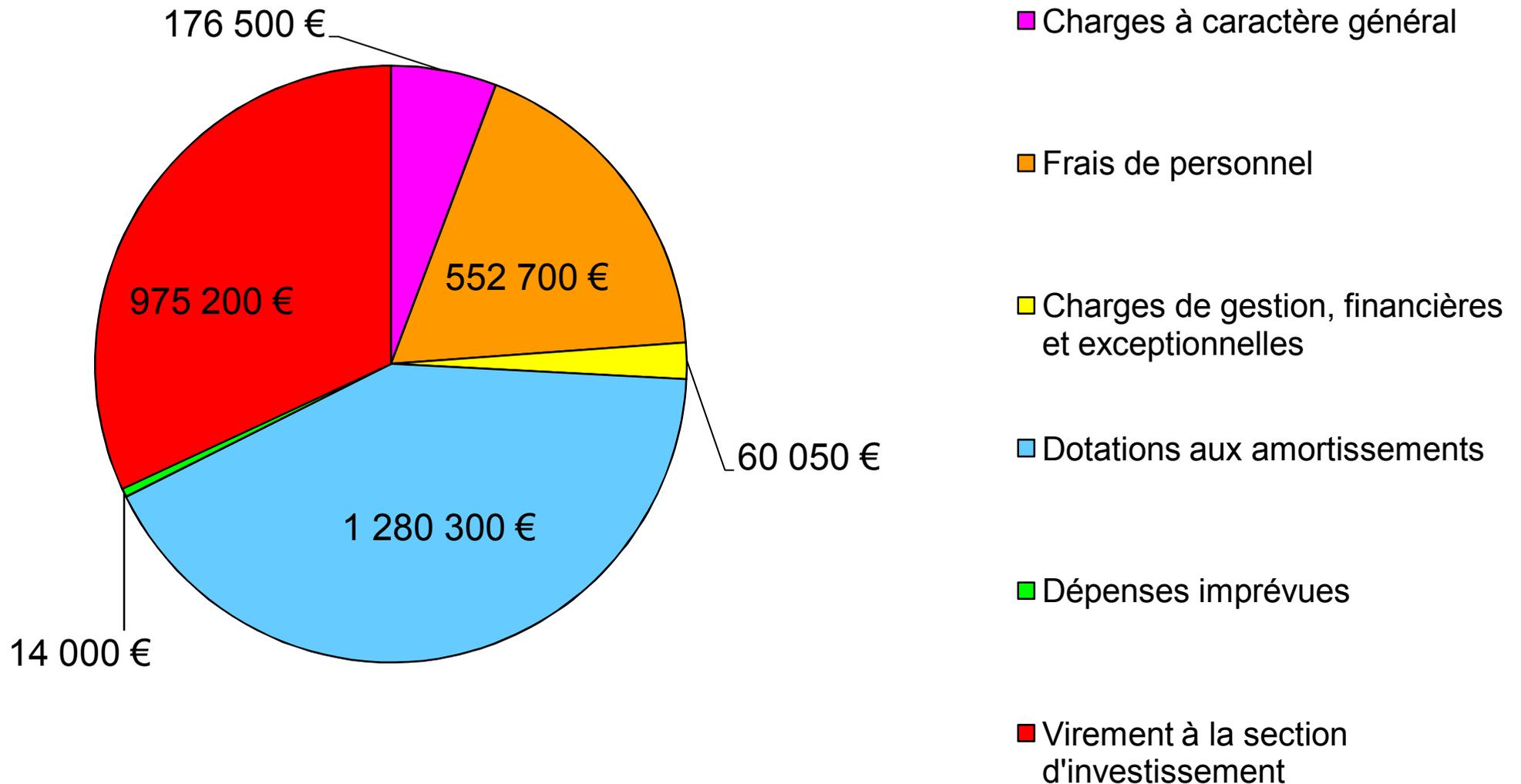
**Le budget principal a été préparé par le Bureau à partir des dépenses et recettes pour les travaux traditionnels du tableau figurant à la page du rapport.**

**Les nouvelles dispositions sur le financement des travaux nécessiteront des ajustements qui pourront faire l'objet d'un budget supplémentaire.**

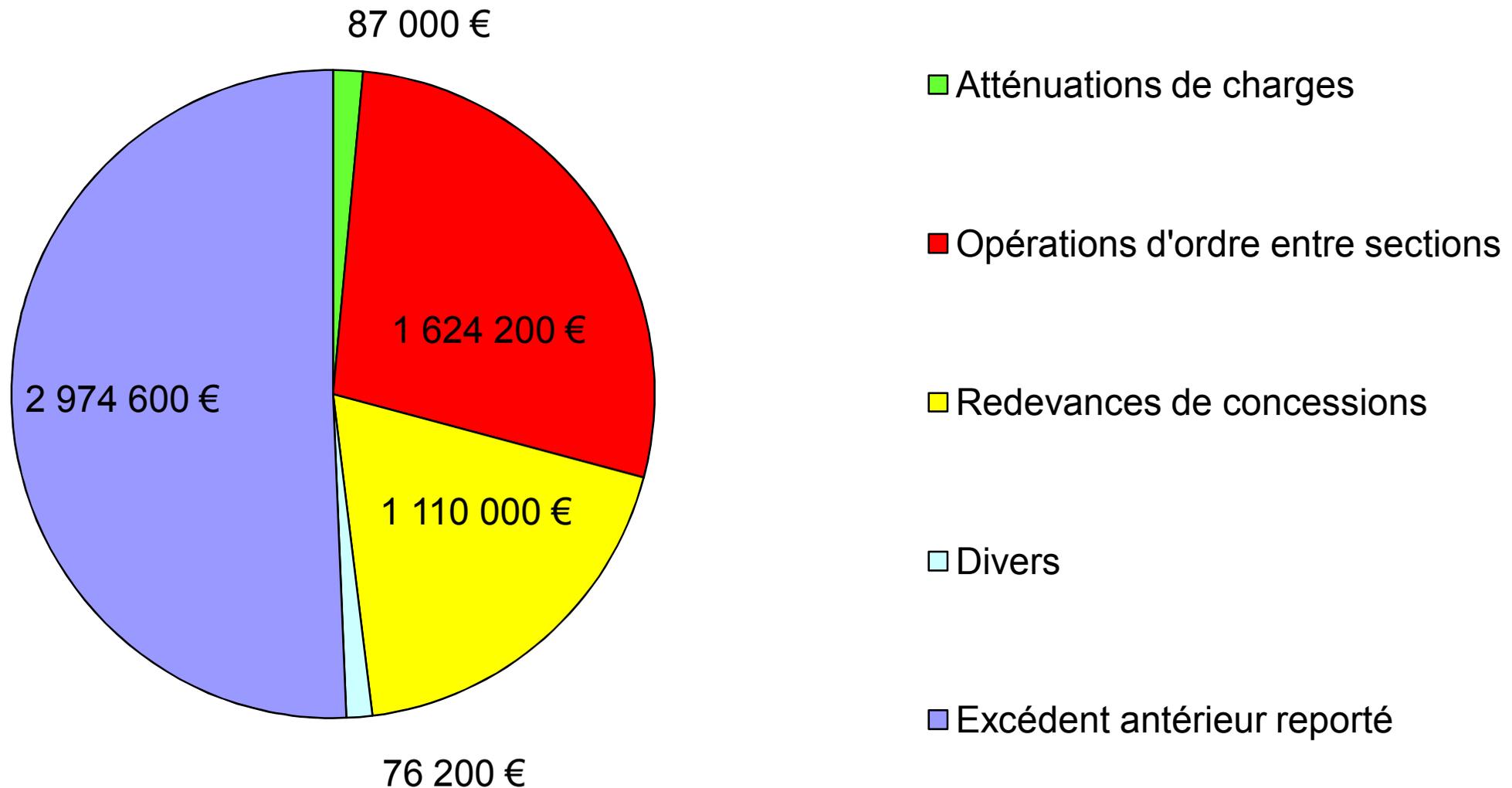
**Le budget principal et son budget annexe « conseil » sont présentés par**

**Le budget annexe « conseil » sera spécifique à la nouvelle activité du syndicat dans les CEP.**

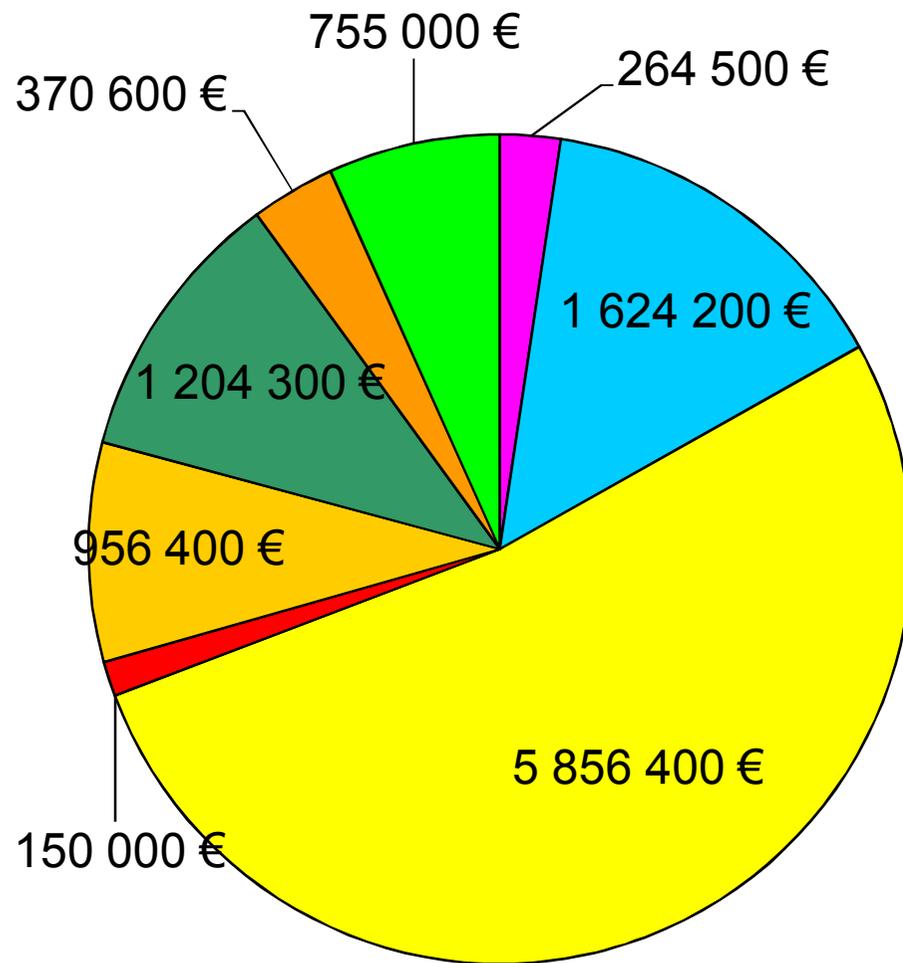
# Budget principal – budget primitif 2010 : dépenses de fonctionnement : 3 058 750 €



# Budget principal – budget primitif 2010 : recettes de fonctionnement : 5 872 000 €

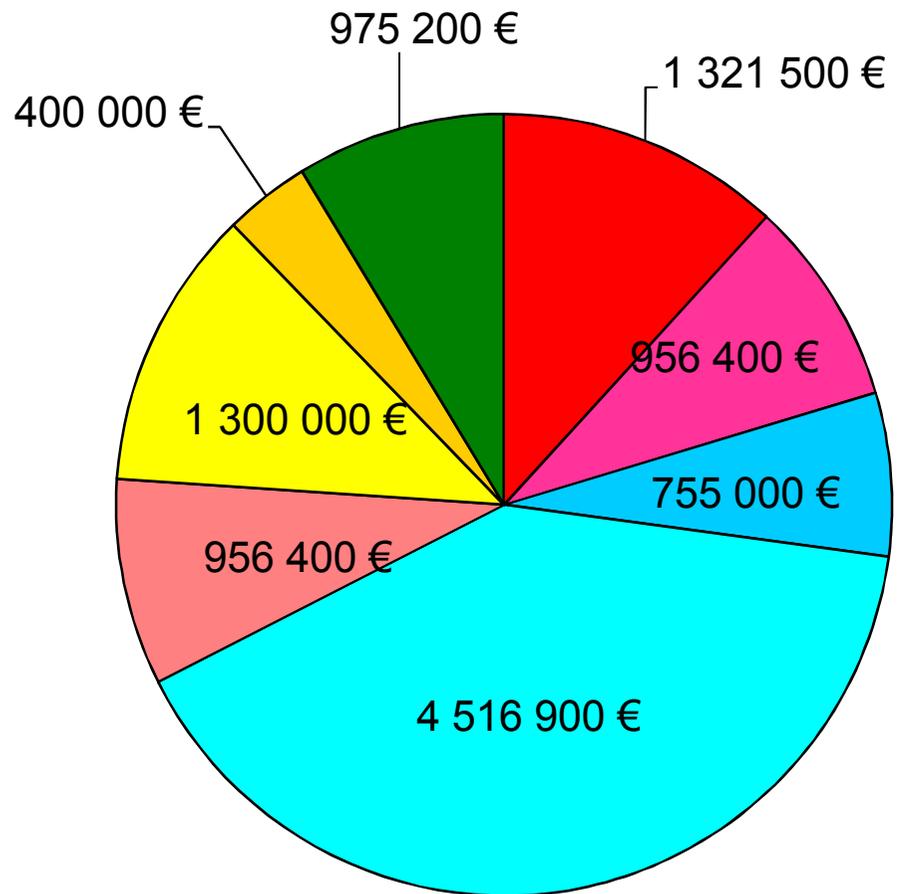


# Budget principal – budget primitif 2010 : dépenses d'investissement : 11 181 400 €



- Subventions d'investissement - Emprunt - Dépenses autres et imprévues - Immobilisations corporelles
- Opérations d'ordre entre sections
- Travaux sur le réseau de distribution d'électricité
- Subventions aux communes
- Créances sur transfert de TVA
- Programme syndical d'éclairage public
- Programme syndical de génie civil de télécommunications
- Déficit antérieur reporté

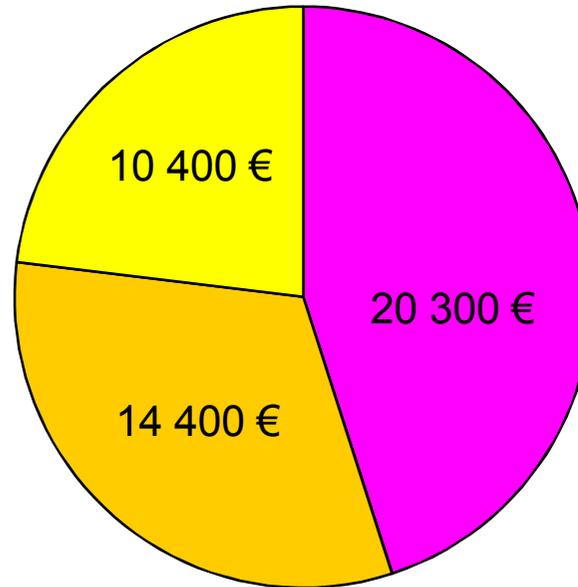
# Budget principal – budget primitif 2010 : recettes d'investissement : 11 181 400 €



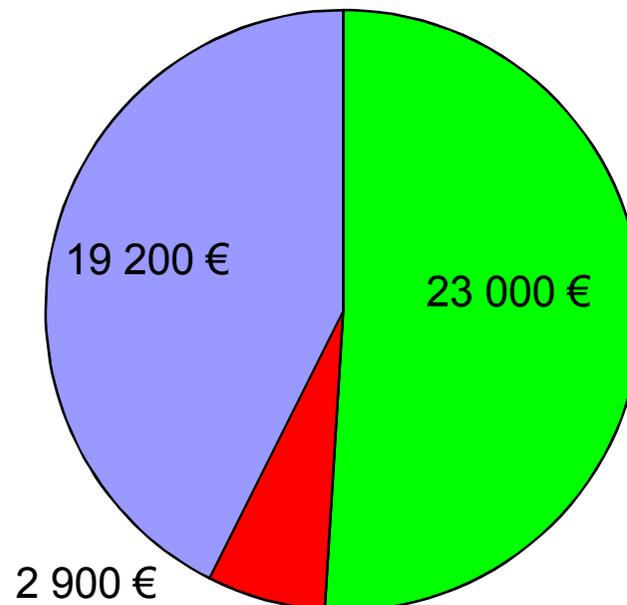
- Opérations d'ordre entre sections - FCTVA - Immo. en cours - Produits de cession
- Opérations patrimoniales
- Excédent de fonctionnement
- Participations aux travaux (Facé, département, communes, etc...)
- Autres immobilisations financières
- Investissement sous mandat: éclairage public
- Investissement sous mandat: génie civil de télécommunications
- Virement de la section de fonctionnement

# Budget annexe « conseil » : budget primitif 2010

Dépenses de  
fonctionnement :  
45 100 €



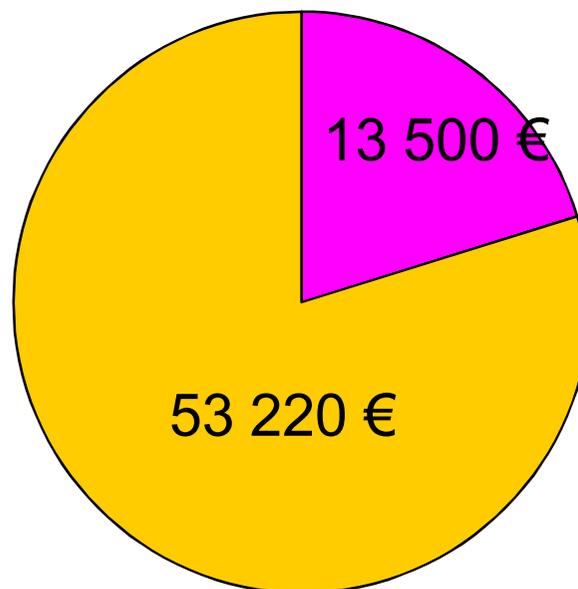
recettes de  
fonctionnement :  
45 100 €



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Versement de l'excédent au budget "prestations"
- Subventions ADEME et Conseil régional
- Participation des communes
- Excédent antérieur

# Budget annexe « prestations de services » : budget primitif 2010

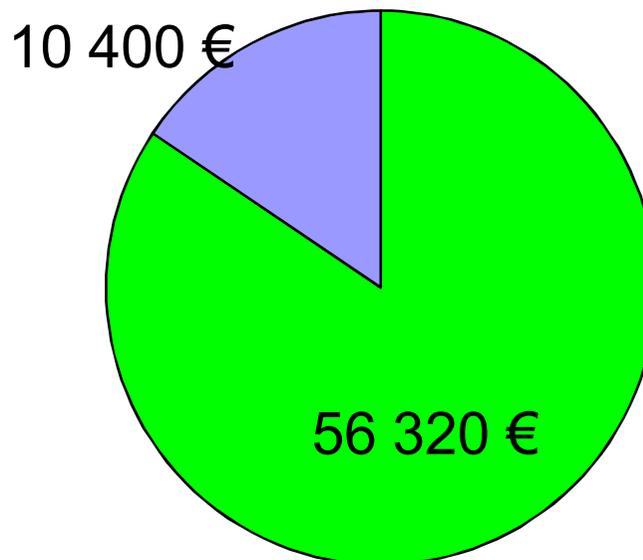
Dépenses  
d'exploitation :  
66 720 €



■ Charges à  
caractère  
général

■ Charges de  
personnel

Recettes  
d'exploitation :  
66 720 €

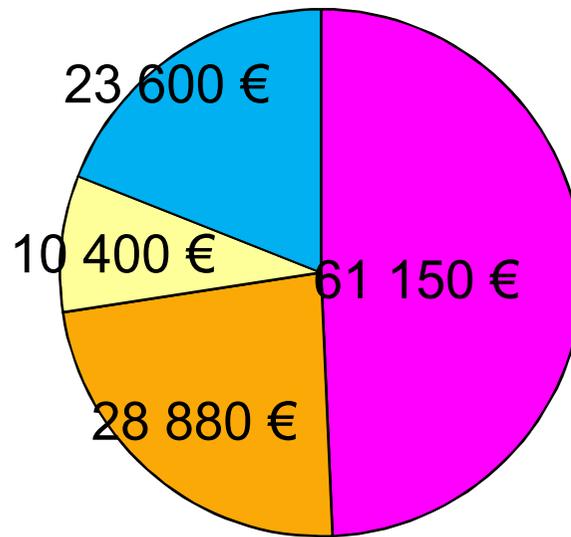


■ Prestations de  
services

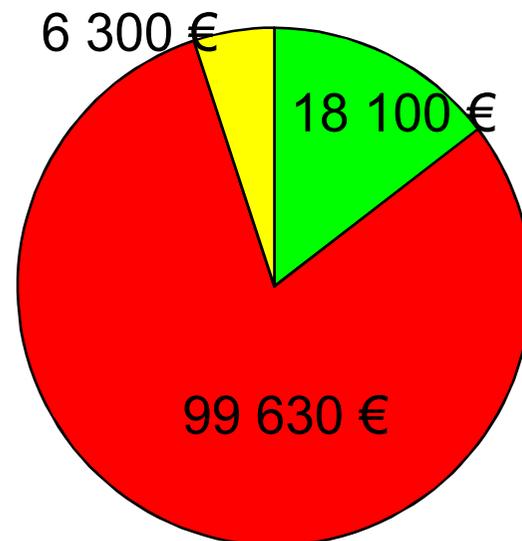
■ Subvention budget  
"conseil"

# Budget « régie des EnR » : budget primitif 2010

Dépenses  
d'exploitation :  
124 030 €



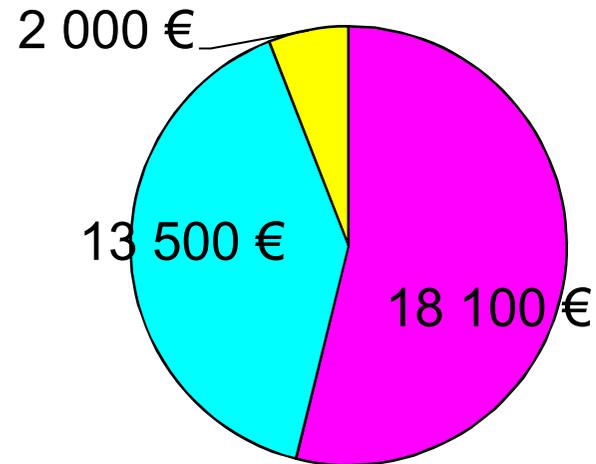
Recettes  
d'exploitation :  
124 030 €



- Charges à caractère général
- Frais de personnel
- Charges financières
- Amortissement des immobilisations
- Amortissement des subventions
- Facturation aux usagers
- Excédent antérieur reporté

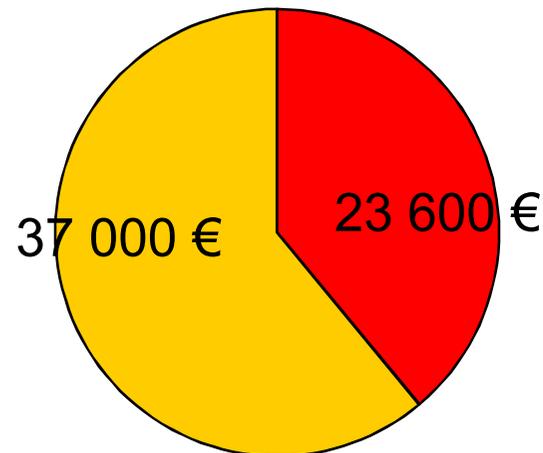
# Budget « régie des EnR » : budget primitif 2010

Dépenses  
d'investissement  
33 600 €



- Amortissement des subventions
- Emprunts
- Dépenses imprévues

Recettes  
d'investissement :  
60 600 €



- Amortissement des immobilisations
- Excédent antérieur reporté



# Présentation fonctionnelle du budget principal

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE		VENTILE	NON VENTILE	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		€	<b>2 282 550 €</b>	<b>3 058 750 €</b>
011	Charges à caractère général	€	4 500 €	€
012	Charges de personnel	€	0 €	€
65	Autres charges de gestion courante	51 500 €	0 €	51 500 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	2 000 €	2 000 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €	14 000 €	14 000 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €	€	€
042	Opérations d'ordre entre section	0 €	1 280 300 €	1 280 300 €
66	Charges financières	0 €	6 550 €	6 550 €
<b>RECETTES</b>		€	<b>5 148 000 €</b>	<b>5 872 000 €</b>
70	Produits des services	10 000 €	21 300 €	31 300 €
74	Dotations et participations	38 300 €	0 €	38 300 €
75	Autres produits gestion courante	0 €	1 115 000 €	1 115 000 €
013	Atténuation de charges	87 000 €	0 €	87 000 €
77	Produits exceptionnels	0 €	1 600 €	1 600 €
002	Excédent antérieur reporté Fonc	0 €	2 974 600 €	2 974 600 €
042	Opérations d'ordre entre section	€	1 035 500 €	1 624 200 €



# Présentation fonctionnelle du budget principal

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre \ Fonction		0 : Services généraux des administrations publiques locales					8 : Aménagements et services urbains, environnement
		02 : Administration générale					
		Total	020 : Administration générale de la collectivité	021 : Assemblée locale (autre que groupes d'élus)	023 : Information, communication, publicité	024 : Fêtes et cérémonies	
<b>Dépenses</b>		€	€	51 500 €	3 000 €	8 000 €	0 €
011	Charges à caractère général	€	€	0 €	3 000 €	8 000 €	0 €
012	Charges de personnel	€	€	0 €	0 €	0 €	0 €
65	Autres charges gestion courante	51 500 €	0 €	51 500 €	0 €	0 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
022	Dépenses Imprévues Fonct.	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
023	Virement à la section d'investis.	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
042	Opérations d'ordre entre section	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
66	Charges Financières	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Recettes</b>		€	€	0 €	0 €	0 €	0 €
70	Produits des services	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
74	Dotations et participations	38 300 €	38 300 €	0 €	0 €	0 €	0 €
75	Autres produits gestion courante	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
013	Atténuation de charges	87 000 €	87 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
002	Excédent antérieur Reporté Fonct.	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
042	Opérations d'ordre entre section	€	€	0 €	0 €	0 €	0 €



# Présentation fonctionnelle du budget principal

## SECTION D'IVESTISSEMENT

Chapitre		Fonction		0 : Services généraux des administrations publiques locales			8 : Aménagement et services urbains, environnement			9 : Action économique
				02 : Administration générale	8 Aménagement et services urbains, environnement	81 : Services urbains		82 : Aménagement urbain	93 : Aides à l'énergie, aux ind. manif. et au BTP	
				020 : Administration générale de la collectivité		810 : Services communs	814 : Eclairage public			824 : Autres opérations d'aménagement urbain
<b>Dépenses</b>				59 500 €	1 724 900 €	€	1 204 300 €	€	5 856 400 €	
Equipement non individualisé				59 500 €	€	€	0 €	0 €	0 €	
204	Subventions d'équipement versées			0 €	€	€	0 €	0 €	0 €	
20	Immobilisations incorporelles			5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
21	Immobilisations corporelles			54 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
040	Opérations d'ordre entre section			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
23	Immobilisations en cours			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 856 400 €	
<b>Opérations</b>										
2000	Eclairage public			0 €	1 204 300 €	0 €	1 204 300 €	0 €	0 €	
3000	Génie civil télécom			0 €	€	0 €	0 €	€	0 €	
<b>Recettes</b>				0 €	1 700 000 €	0 €	1 300 000 €	€	4 551 900 €	
Equipement non individualisé				0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
20	Immobilisations incorporelles			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
13	Subventions d'investissement (sauf 138)			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 516 900 €	
16	Emprunts et dettes assimilées			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
23	Immobilisations en cours			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	35 000 €	
<b>Opérations</b>										
2000	Eclairage public			0 €	1 300 000 €	0 €	1 300 000 €	0 €	0 €	
3000	Génie civil télécom			0 €	400 000 €	0 €	0 €	€	0 €	



# Présentation fonctionnelle du budget annexe « conseil »

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE		VENTILE	NON VENTILE	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		45 100 €	0 €	45 100 €
011	Charges à caractère général	20 300 €	0 €	20 300 €
012	Charges de personnel	14 400 €	0 €	14 400 €
65	Autres charges de gestion courante	10 400 €	0 €	10 400 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €
022	Dépenses imprévues Fonct.	0 €	0 €	0 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €	0 €	0 €
042	Opérations d'ordre entre section	0 €	0 €	0 €
66	Charges financières	0 €	0 €	0 €
<b>RECETTES</b>		25 900 €	19 200 €	45 100 €
70	Produits des services	0 €	0 €	0 €
74	Dotations et participations	2 900 €	0 €	2 900 €
75	Autres produits gestion courante	0 €	0 €	0 €
013	Atténuation de charges	23 000 €	0 €	23 000 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €
002	Excédent antérieur reporté Fonc	0 €	19 200 €	19 200 €
042	Opérations d'ordre entre section	0 €	0 €	0 €

Chapitre		Fonction	
			0 : Services généraux des administrations publiques locales
			02 : Administration générale
			020 : Administration générale de la collectivité
<b>Dépenses</b>			45 100 €
011	Charges à caractère général		20 300 €
012	Charges de personnel		14 400 €
65	Autres charges gestion courante		10 400 €
67	Charges exceptionnelles		0 €
022	Dépenses imprévues Fonct.		0 €
042	Opérations d'ordre entre section		0 €
66	Charges financières		0 €
<b>Recettes</b>			25 900 €
70	Produits des services		0 €
74	Dotations et participations		2 900 €
75	Autres produits gestion courante		0 €
013	Atténuation de charges		23 000 €
77	Produits exceptionnels		0 €
002	Excédent antérieur reporté Fonc		0 €
042	Opérations d'ordre entre section		0 €

## Rappel du CEP :

- ✚ Analyser les factures d'énergie et d'eau
- ✚ Réaliser un bilan énergétique global de la commune
- ✚ Proposer des mesures visant à réduire ces consommations d'énergie
- ✚ Animer des opérations de formation et de sensibilisation
- ✚ Assurer un suivi personnalisé de l'évolution de la consommation en énergie et en eau de la commune

**Une lettre a été envoyée le 17 mars dernier à tous les maires des communes adhérentes sauf Vesoul et Héricourt qui comptent plus de 10 000 habitants :**

- + La commune est-elle intéressée par le CEP,**
- + Le coût pour le suivi sur la période des 3 ans est de  $250 \text{ €} + 1 \text{ €} \times \text{nombre d'habitants de la commune}$**
- + Pour indiquer son accord, la commune doit prendre une délibération**
- + Selon les réponses, l'un des 3 tiers du département sera retenu**

**Questions diverses :**  
**la parole est à la salle**